

Question présentée par le député :

M. Didier Bonny

Date de dépôt : 7 avril 2022

Question écrite urgente

Presque deux ans pour une réponse, c'est long, non ?

Le 28 février 2019, le Grand Conseil renvoyait à la commission des affaires sociales la motion 2526 intitulée « Faciliter l'insertion professionnelle et l'octroi d'un permis de séjour aux personnes déboutées de l'asile dont le renvoi n'est pas réalisable ». Le 13 septembre de la même année, la motion était adoptée et renvoyée au Conseil d'Etat à une très large majorité (76 oui, 6 non et 2 abstentions). Près d'un an plus tard, soit le 28 août 2020, le Grand Conseil prenait connaissance de la réponse du Conseil d'Etat qui lui était aussitôt renvoyée par 44 oui contre 31 non. Les arguments du renvoi étaient les suivants :

Pour les Verts, par la voix de M. David Martin, premier signataire de la motion 2526, il est souhaité que « le gouvernement exploite davantage la marge de manœuvre dont il dispose dans ses discussions avec la Confédération ».

Pour les socialistes, c'est M^{me} Léna Strasser qui s'exprime : « cette réponse manque pourtant de données un peu plus concrètes et chiffrées. Combien de personnes ont obtenu des dérogations pour poursuivre une formation ou un emploi ? Est-ce qu'un permis leur a été octroyé, ne serait-ce qu'une admission provisoire ? Le Conseil d'Etat peut-il nous dire combien de personnes se trouvent dans cette situation ? Les associations disposent de quelques chiffres, mais selon nous il serait intéressant de connaître la position du Conseil d'Etat. Et finalement, qu'en est-il des jeunes qui n'ont pas encore trouvé un apprentissage, qui ne sont pas encore en emploi ? »

Le PDC lui emboîte le pas. Pour M. Bertrand Buchs, « il est donc clair qu'il faut les (*les jeunes déboutés de l'asile dont le renvoi n'est pas réalisable*) encadrer et les soutenir. Ils doivent pouvoir suivre une formation, car c'est un gain pour l'avenir. Il faut faire un maximum pour eux, et je pense

qu'on n'attend pas seulement des chiffres du Conseil d'Etat, mais une véritable volonté d'intégration de ces jeunes. »

Près de deux ans après cette déclaration, on peut lire dans l'article du Courrier de ce jour (7 avril 2022) dans la bouche de M. Dario Lopreno, qui s'exprime au nom des syndicats SSP et SIT, qu'il y a « un manque total de perspectives pour les jeunes adultes » qui devraient bientôt quitter le foyer de l'Etoile. Pour lui, « ils seront refourgués dans des centres d'hébergement cantonal, ou des appartements partagés, sans suivi et sans projet. Car pour les personnes déboutées, il n'y a aucune possibilité d'étude ou de travail. » C'est pourquoi il est demandé la création de lieux d'accueil spécifiques pour ces jeunes adultes.

Mais pour en revenir au débat concernant la réponse du Conseil d'Etat à la motion 2026, M^{me} Jocelyne Haller, au nom du groupe Ensemble à Gauche, soutient le renvoi au Conseil d'Etat en demandant « en outre de considérer la situation de ces personnes avec un peu plus de réalisme et d'humanité ».

Compte tenu de ce qui précède, ma question au Conseil d'Etat, que je remercie par avance de sa réponse, est toute simple :

Le 28 août 2020, soit il y a presque deux ans, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat sa première réponse concernant la motion 2526 qu'il a estimée incomplète. Quand le Grand Conseil prendra-t-il enfin connaissance de cette nouvelle réponse ?